



SOBRIETE IS COMING*

« *Sobriété énergétique* »
et conséquences pour les salariés

**PLATEFORME
DE REVENDICATIONS**

ORGANISATION DU TRAVAIL ET PRÉSERVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans son allocution du 14 juillet, le Président de la République a annoncé un grand plan de sobriété avec une exemplarité de l'administration. Dans le même temps, la ministre de la transition énergétique et le ministre du travail annoncent attendre des recommandations « simples et opérationnelles » de la part des « partenaires sociaux ». En parallèle, le ministre de la fonction publique a lancé un groupe de travail pour un État exemplaire en matière de sobriété énergétique. Sans attendre les conclusions de ces différents chantiers, ni reprendre ceux proposés lors de la précédente mandature, la première ministre a annoncé le 26 juillet un plan pour la mise en place de mesures de « sobriété d'ampleur » ... dont la quasi totalité sont déjà prévues dans les textes, notamment dans le plan « Administration exemplaire » de 2012. Nous sommes ainsi ramené 10 ans en arrière et tournons en rond avec les mêmes remèdes.

Si le défi énergétique à venir, notamment lors des prochains hivers, est une évidence, cela ne saurait faire oublier que ce sont les décisions successives de démantèlement du service public de l'énergie, de la construction et de l'aménagement durable qui conduisent aujourd'hui à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

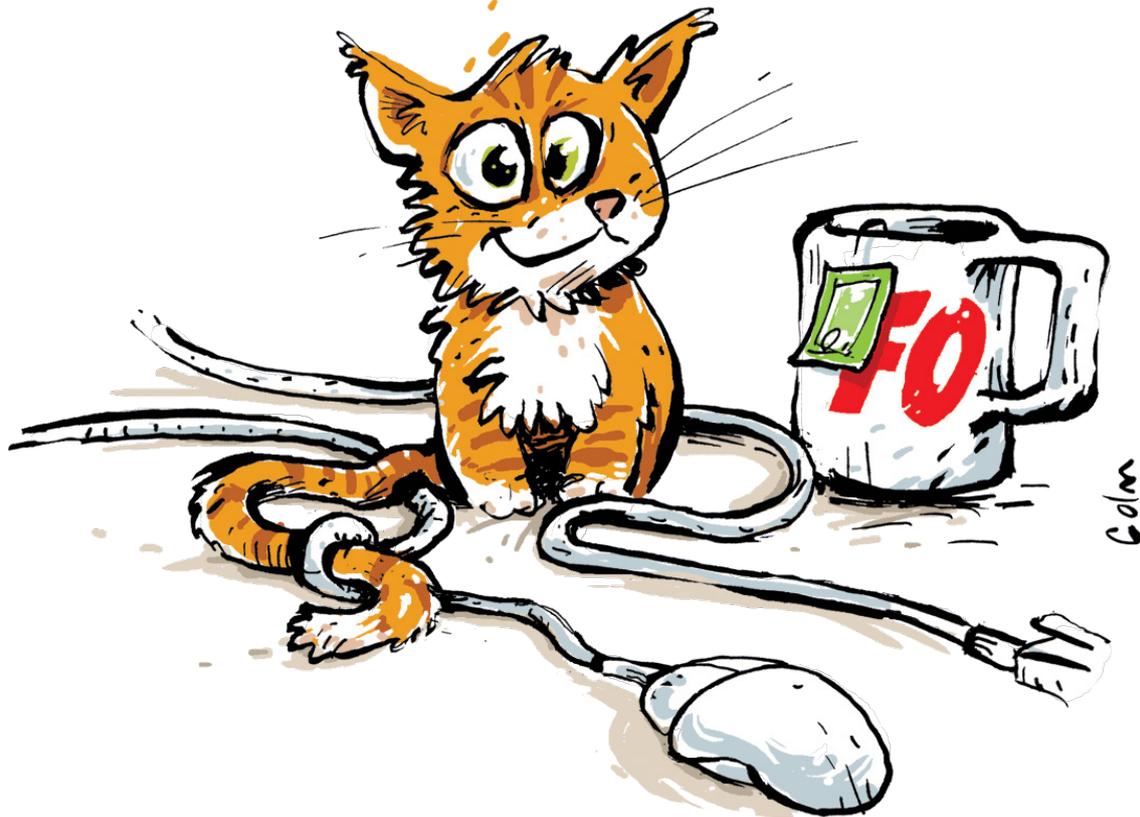
Concernant les épisodes caniculaires estivaux qui sont amenés à se répéter d'année en année, nous appuyons la revendication de la Confédération européenne des syndicats du lundi 25 juillet portant l'adoption d'une loi qui fixerait une température maximale au travail sur le continent. C'est déjà le cas dans plusieurs pays européens : par exemple, les actifs belges dont l'emploi est physiquement exigeant ne peuvent pas travailler quand des indicateurs (température, humidité...) excèdent certains niveaux.

Pour sortir des réponses simplistes du type « il suffit de baisser la température des bureaux », préconisées jusqu'à présent, nous proposons un cahier de revendications plus ambitieux améliorant les conditions de travail et facteur d'économie pour les salariés.

Les déplacements sont une source de consommation énergétique importante, c'est pourquoi un aller-retour domicile travail d'économisé est une source d'économie d'énergie importante.

- **Pour la FEETS FO, il n'est pas acceptable que les salariés payent de leurs poches les économies de chauffage et de climatisation, ainsi que les économies immobilières et locatives que les entreprises feront en imposant du télétravail.** Le télétravail doit rester un choix des salariés. Le droit au télétravail choisi par les salariés, qui y sont de plus en plus attachés, est donc une revendication forte. A ce jour, l'accord national interprofessionnel, décliné parfois dans des accords de branche, n'est ni prescriptif ni normatif. C'est pourquoi, nous revendiquons un droit opposable au télétravail dès lors que le salarié occupe un emploi dont certaines missions sont télétravaillables (y compris pour les salariés qui n'ont pas une activité de bureau peuvent avoir une part télétravaillable : numérisation des registres papiers relevé sur le terrain, réunion d'équipe en visio ...). **Nous revendiquons la prise en charge des frais liés au télétravail par l'employeur : chauffage en journée, consommation d'eau (repas, sanitaires) et consommation électrique (wifi, PC, smartphone) ;**
- Dans la même logique d'économie de déplacement, des emplois ne sont pas télétravaillables. C'est pourquoi, **nous revendiquons le droit à la semaine de 4 jours qui permettrait dans le même temps une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ;**
- Par contre, nous réaffirmons nos vives réserves concernant les « tiers lieux » qui conduiraient à remettre en cause les collectifs de travail et déresponsabilisent les employeurs de leurs obligations en matière de santé et sécurité. De même nous restons vigilants à ce que le télétravail ne devienne





pas une obligation imposée aux salariés par des employeurs désireux de réduire leur facture énergétique.

Concernant les conditions de travail, les annonces de baisser la température du chauffage l'hiver ou la climatisation l'été a des conséquences sur les conditions de travail et la santé des salariés :

- En conséquence, **nous revendiquons que les mesures liées aux « plans de sobriétés énergétiques » annoncés par le gouvernement soient soumis à l'avis des instances représentatives du personnel, avec rétablissement des moyens qui existaient avec les CHSCT avant les ordonnances Macron et la loi Transformation de la Fonction Publique.** Au risque sinon de voir des salariés venir travailler en manteau avec un chauffage électrique d'appoint ou d'autres avec des ventilateurs personnels. Ce serait une régression dans les conditions de travail et une dérive dans la consommation énergétique. **Les salariés ne sont pas la variable d'ajustement de confort intérieur des bâtiments ;**
- La loi ne fixe pas de minimum ou de maximum de température au

travail, c'est pourquoi nous revendiquons une réglementation claire d'application directe et non pas des préconisations qui relèvent d'un « droit mou ». Cette revendication est d'autant plus importante pour permettre l'arrêt des missions les plus pénibles physiquement en cas de dépassement de ces bornes ;

- **Par ailleurs, les salariés travaillant en extérieur doivent pouvoir bénéficier de salle de repos présentant des conditions équivalentes à un bureau et accessible facilement pour se reposer régulièrement lors des conditions climatiques extrêmes (canicule, vague de froid, inondations...)**

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE LIÉE À L'USAGE DU NUMÉRIQUE

Le numérique, en particulier le stockage, est énergivore. Se limiter à une journée par an de nettoyage numérique n'est qu'un pansement sur une jambe de bois. **Il convient d'avoir un véritable changement dans l'organisation du travail. A ce titre, la mise en œuvre concrète de mesures qui favorisent le**



droit à la déconnexion fait partie des réponses (comme par exemple, le blocage de l'envoi de messages électroniques en dehors des heures de travail).

Par ailleurs, l'archivage est un véritable métier. Les documentalistes et archivistes présents en grands nombres dans les années 80 ont petit à petit disparu des organisations. Leur savoir-faire en terme de rationalisation des stocks de document à conserver est une mine d'or de sobriété. **Il est urgent, à commencer par les administrations, de dédier de nouveaux des postes au tri, à l'organisation et à la conservation de longs termes des données produites.**

RÉNOUATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Avec les transports, le bâtiment est une source potentielle d'économie d'énergie importante. Jusqu'à présent les actions de rénovation énergétique des bâtiments ont été erratiques. Or des décisions concrètes pourraient permettre d'avancer sur ce sujet qui serait de plus générateurs d'emplois :

- **Maintenir et développer des capacités de recherche et développement publiques en renforçant des opérateurs comme le CEREMA** qui peuvent créer les innovations de demain ;
- **Recréer une filière d'ingénierie publique pour le patrimoine de l'Etat** mais aussi en appui gratuit aux collectivités territoriales ;
- Agir sur le patrimoine de l'Etat qui aurait la possibilité à travers la commande publique **d'orienter le marché vers des solutions économes en énergie en permettant l'émergence de technologies innovantes.**

LES TRANSPORTS ET LE LOGEMENT DES SALARIÉS

Si la voiture individuelle est souvent utilisée pour les trajets domicile travail, c'est avant tout en raison de l'éloignement des bassins de vie et des bassins d'emplois et du fait de l'absence de transports collectifs compatibles avec les horaires de travail. De plus, trop de salariés vivent aujourd'hui dans des logements énergivores. C'est pourquoi, **nous revendiquons :**

- **Le développement de l'offre de transports collectifs et la prise en charge intégrale par l'employeur du coût des abonnements domicile-travail ;**
- **Le renforcement des moyens de la sécurité routière** en particulier des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière pour **développer l'apprentissage de l'éco-conduite ;**
- **L'actualisation des forfaits d'indemnisation journalières du télétravail au regard de l'augmentation des coûts énergétiques supportés par les salariés à leur domicile ;**
- **L'application du Plan Vélo** qui prévoit l'installation dans toutes les organisations d'un garage à vélo sécurisé et adapté. A l'heure du déploiement des vélos électriques et des vélos cargo (qui coûtent parfois plus de 1000€) c'est un impératif pour faciliter leur utilisation ;
- **L'indemnisation de tous les trajets domicile-travail, y compris la marche à pieds (prime de 420 € en Belgique pour couvrir l'achat de chaussures) ;**
- **Des mesures pour éviter les phénomènes de ségrégation sociales**, notamment en Île de France, en adoptant un urbanisme populaire face à la gentrification ;
- **Des aides aux salariés pour qu'ils puissent évoluer vers des logements à plus faible consommation d'énergie.**

FACE À L'AUGMENTATION DES COUTS DE L'ÉNERGIE ET À L'INFLATION, LA FEETS FO RAPPELLE SA REVENDICATION PRIORITAIRE : L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Feets FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**

46 rue des petites écuries 75010 Paris